

Charte d'adhésion

Association Garage Isep



Introduction

La présente charte a pour objectif de définir les valeurs, les droits et les responsabilités des membres de l'association étudiante Garage Isep. Elle vise à garantir un environnement favorable à l'innovation, à l'apprentissage et à la collaboration au sein de notre communauté.

Tout membre de l'association s'engage à respecter les principes énoncés ci-dessous.

1. Engagement envers l'innovation

Les membres de Garage Isep s'engagent à promouvoir et à participer activement à des projets innovants. Ils sont encouragés à partager leurs idées, à expérimenter de nouvelles technologies et à contribuer à l'évolution constante de notre association.

2. Collaboration et esprit d'équipe

La coopération et l'échange sont essentiels au sein de Garage Isep. Les membres sont encouragés à travailler ensemble, à partager leurs connaissances et à soutenir les autres membres de l'association. Le respect mutuel, l'écoute active et la bienveillance sont des valeurs fondamentales.

3. Responsabilité individuelle

Chaque membre de l'association est responsable de son engagement et de sa contribution. Il est attendu des membres qu'ils respectent les échéances, qu'ils honorent leurs engagements et qu'ils fournissent des efforts diligents pour la réalisation des projets en cours.

4. Ouverture et diversité

Garage Isep valorise la diversité des idées, des parcours et des compétences. Les membres s'engagent à respecter les différences, à encourager l'inclusion et à créer un environnement ouvert à tous. Aucune forme de discrimination ou de harcèlement ne sera tolérée.

5. Respect des règles et de l'éthique

Les membres de Garage Isep s'engagent à respecter les lois en vigueur, les règles de l'établissement et les principes éthiques. Les activités de l'association doivent se dérouler dans le respect de la propriété intellectuelle, du droit d'auteur et des normes de confidentialité.

6. Développement personnel et partage de connaissances

Garage Isep encourage ses membres à poursuivre leur développement personnel et à partager leurs connaissances avec les autres. Les membres sont encouragés à participer à des formations, des conférences, des workshops et des hackathons, et à en faire bénéficier la communauté.

7. Utilisation responsable des ressources

Les membres de Garage Isep s'engagent à faire un usage responsable des ressources mises à leur disposition par l'association. Cela inclut l'équipement, les locaux, les outils numériques et tout autre bien appartenant à l'association ou à ses partenaires.

8. Transparence et responsabilité financière

Garage Isep s'engage à une gestion financière transparente et responsable. Les membres sont encouragés à participer à la prise de décision concernant l'utilisation des ressources financières de l'association et à respecter les politiques financières en vigueur.

9. Paiement de la cotisation

Chaque membre s'engage à régler sa cotisation dans les délais indiqués par l'association. Le paiement dans les temps est essentiel au bon fonctionnement de Garage ISEP, notamment pour permettre l'organisation des activités et le recrutement de nouveaux membres.

Tout retard ou défaut de paiement pourra entraîner une relance de la part du bureau et, le cas échéant, la suspension temporaire de la participation aux activités de l'association jusqu'à la régularisation de la situation.

10. Engagement actif des membres

Tous les membres de l'association étudiante Garage Isep s'engagent à maintenir une participation active et régulière au sein de l'association.

L'engagement actif comprend la participation aux réunions, aux projets, aux événements et aux activités organisés par Garage Isep, conformément aux disponibilités et aux compétences de chaque membre.

Les absences non justifiées répétées pourront être considérées comme un manque d'engagement actif.

11. Fautes graves

En plus des engagements mentionnés précédemment, les membres de l'association Garage Isep reconnaissent qu'il existe des comportements qui sont considérés comme des fautes graves et qui peuvent entraîner une radiation immédiate de l'association. Les fautes graves comprennent, sans s'y limiter :

- **Vol** : Tout acte de vol, d'appropriation indue ou de détournement de biens appartenant à l'association, à ses membres ou à ses partenaires est strictement interdit. Tout membre reconnu coupable de vol sera radié de l'association et pourra faire l'objet de mesures légales supplémentaires.
- **Détérioration volontaire du matériel** : La destruction intentionnelle, l'endommagement délibéré ou la détérioration intentionnelle de tout équipement, matériel ou propriété de l'association, de ses membres ou de ses partenaires est formellement interdite. Tout membre reconnu coupable de ces actes sera radié de l'association et pourra être tenu responsable des coûts de réparation ou de remplacement.
- **Manipulation des caméras de surveillance** : Toute tentative de désactivation, de débranchement ou de manipulation intentionnelle des caméras de surveillance de l'association est strictement interdite. Tout membre reconnu coupable de telles actions sera radié de l'association.

La décision de radier un membre pour faute grave sera prise par le bureau de l'association, après une enquête appropriée et un processus équitable permettant à la personne concernée de présenter sa défense. La radiation sera effective immédiatement après la prise de décision, et le membre ne pourra plus participer aux activités de l'association ni accéder à ses locaux et à ses ressources.

12. Engagement et signature

En signant la présente charte, je reconnais avoir pris connaissance des statuts de l'association Garage Isep, de son règlement intérieur et de cette charte d'adhésion. J'accepte

de m'y conformer pleinement en tant que membre.

Je soussigné(e), _____, certifie sur l'honneur mon engagement à respecter les principes, règles et valeurs énoncés dans les documents cités ci-dessus.

Fait à _____, le _____ Signature : _____